ID-Direction n°10

Indépendance & Direction

Lettre du 27 février 2025

Baisse de l'indemnisation des arrêts maladie : une perte aussi pour les personnels de direction

Le budget 2025 contient une modification du mode d'indemnisation des Congés pour Maladie Ordinaire (CMO) pour les personnels de direction comme pour l'ensemble des fonctionnaires. Cette réforme va entraîner une augmentation des pertes financières pour les agents concernés.

Un jour de carence déjà coûteux

Actuellement, lorsqu'un personnel de direction tel que Céline, au 7e échelon de la classe normale avec un salaire brut de 3 559 euros, est en CMO, cela entraine un jour de carence, soit une perte de 118,63 €.

Une indemnisation revue à la baisse en 2025

Dès 2025, le budget prévoit de n'indemniser les jours de CMO qu'à hauteur de **90 % après le premier jour de carence**, ce dernier étant maintenu. Ainsi, si un personnel de direction est en CMO pendant cinq jours, la perte financière augmentera.

Avec cette nouvelle mesure, une absence de cinq jours entraînera une perte totale de **166,08 € brut**, soit **47,45 € de plus** qu'actuellement.

Des conséquences inquiétantes

Au-delà de la perte financière immédiate, cette réforme ne prend pas en compte les éventuelles primes et indemnités liées aux fonctions supplémentaires, qui ne sont pas versées durant la période de carence. Les règles d'abattement en cas de maladie s'appliquent à l'IFSE et le 1er versement du CIA, cette année, montre qu'il peut tenir compte de l'absence des agents qui sont ainsi une nouvelle fois pénalisés.

Les pertes calculées, déjà énormes, ne tiennent pas compte des ponctions supplémentaires liées aux primes et indemnités qui ne sont pas versées pendant le délai de carence.
*Les montants indiqués représentent des pertes **a minima** !*

Pour faire votre simulation :

Vous souhaitez nous rejoindre ? Vous pouvez adhérer en suivant ce lien :

ADHÉRER à ID-FO